



## Gestion locative par agence immobilière

Par **atchoum44**, le **09/12/2019** à **17:52**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison que j'ai mise en location et la gestion locative est assurée par une agence immobilière.

Cependant l'agence immobilière ne gère pas sérieusement mon bien. J'ai reçu mon décompte mensuel de novembre et le locataire a oublié de payer une partie du loyer, il s'agit du versement de la CAF, je n'ai eu aucun mail ni appel pour m'informer de la situation et le 27/11/2019 je reçois mon décompte par mail sans explications, surtout que l'agence est payée par le locataire en début de mois et l'agent immobilier ne l'a pas contacté pour l'avertir qu'elle n'a pas réglé la totalité du loyer.

Surtout que j'ai déjà eu d'autres insatisfactions avec cette agence.

Mon contrat est basé sur un prélèvement mensuel avec des frais de gestion et une assurance pour loyer impayé et ces prestations ne sont pas honorées.

Je souhaite mettre fin au mandat qui me lie avec l'agence avant la date d'échéance qui n'est qu'en 2020.

Merci pour votre aide, afin de rédiger une lettre de résiliation pour faute grave et ne pas avoir de poursuite juridique de la part de l'agence qui est en tort.

Bien cordialement,

Mme Muriel Penot

Par **oyster**, le **10/12/2019** à **06:54**

Bonjour,

"Le locataire a oublié de payer une partie de mon loyer": : le locataire connaît le montant, mais en fait le montant de la CAF peut varier. ceci explique la différence .

"Mon contrat est basé sur un prélèvement mensuel avec frais de gestion et une assurance loyers impayés":

Vous devez lire votre contrat pour savoir si l'assurance loyer impayé peut jouer dans le cadre ou vous percevez une partie de la somme .....

"Je souhaite mettre fin au contrat avant la fin de l'échéance de 2020 pour faute grave":

A votre place ,je relirais attentivement mon contrat pour respecter les délais de résiliation en fin de contrat pour ne pas "avoir de poursuite juridique " .

Il reste un an à courir.....